Nations Unies S/PV.6724



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6724e séance

Mardi 28 février 2012, à 10 heures

New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 13 au 16 février 2012)

12-24309 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 13 au 16 février 2012)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite bon retour parmi nous aux membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à la mission du Conseil en Haïti. À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par S. E. Mme Susan Rice, Chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti et Représentante permanente des États-Unis.

Je donne maintenant la parole à Mme Rice, qui a conduit la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer ce compte rendu de la visite du Conseil de sécurité en Haïti, remercier M. Mariano Fernandez Amunategui, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que le Gouvernement haïtien de nous avoir accueillis et d'avoir facilité notre visite.

Ce voyage en Haïti, le premier depuis trois ans pour le Conseil de sécurité, a été entrepris afin d'examiner la situation sur le plan de la sécurité, de faire le point sur les efforts de reconstruction après le tremblement de terre et d'évaluer la consolidation de la démocratie. Nous avons été les témoins directs des progrès considérables accomplis par Haïti depuis le séisme catastrophique de janvier 2010. Nous avons également observé des luttes politiques intestines importantes dans un pays qui ne peut guère se le permettre. Tout au long de notre visite, nous avons réaffirmé la solidarité de la communauté internationale avec les Haïtiens tandis qu'ils relèvent ces défis.

À Port-au-Prince, nous avons écouté le Président Martelly et M. Conille, qui était alors toujours Premier Ministre, exposer leurs visions respectives, notamment pour promouvoir le développement en attirant les investissements étrangers et en créant des emplois. Nous avons obtenu des indications quant aux projets que nourrit le Gouvernement pour reconstruire l'infrastructure dévastée d'Haïti et pour consolider son système de santé. Nos interlocuteurs ont souligné que les efforts de développement sont une composante critique pour assurer la stabilité à long terme d'Haïti.

Le Président Martelly nous a expliqué qu'il voulait créer une seconde force de sécurité, dont les responsabilités pourraient couvrir la sécurité des frontières, la protection de l'environnement et les interventions d'urgence en cas de catastrophe. Les membres du Conseil se sont interrogés sur ces propositions, en soulignant qu'il était plus important de mener les réformes à bon terme et de consolider la Police nationale d'Haïti (PNH) afin qu'elle puisse assumer l'entière responsabilité de la sécurité du pays.

Les membres du Sénat et de la Chambre des députés nous ont fait part de manière très franche, et parfois critique, de leurs vues sur la lenteur des progrès observés dans l'appui international, sur les allégations d'abus sexuels commis par le personnel de la MINUSTAH, sur l'épidémie de choléra et sur ce que le pouvoir législatif considère comme l'échec de l'exécutif haïtien.

Au cours de notre première journée complète sur place, les responsables de la MINUSTAH nous ont exposé les plans en cours pour réduire la composante militaire de la MINUSTAH, conformément à la résolution 2012 (2011), et étendre les responsabilités assumées par la Police des Nations Unies et son homologue haïtienne. Plus tard, nous nous sommes rendus à Miragoâne, où la MINUSTAH a déjà retiré ses forces militaires. Là-bas, nous avons observé comment une unité de police de la MINUSTAH, composée de forces bangladaises, aidait la Police nationale haïtienne dans la gestion des foules et autres opérations de sécurité.

De Miragoâne, le Conseil s'est rendu à Léogâne, épicentre du séisme de 2010. Nous avons rencontré les responsables d'une compagnie coréenne de génie de la MINUSTAH, chargée entre autres de la reconstruction des routes et autres infrastructures nécessaires aux opérations de la MINUSTAH et de l'installation d'éclairages utilisant l'énergie solaire dans un camp voisin de personnes déplacées, afin d'y accroître la sécurité. Nous avons également visité le site d'un

projet dirigé par une organisation non gouvernementale, qui construit des logements pour les personnes qui ont perdu leur foyer lors du tremblement de terre. Les ingénieurs de la MINUSTAH travaillaient sur ce site pour renforcer les capacités locales en formant les Haïtiens à la construction et aux bases de l'ingénierie.

Nous nous sommes entretenus avec des représentants du secteur privé et de la société civile haïtiens, ainsi qu'avec des membres du corps diplomatique, lors d'une réception qui a clôturé notre première journée complète en Haïti. Nous avons entendu tout un éventail d'opinions s'agissant des difficultés auxquelles Haïti est confronté et du rôle de la communauté internationale pour appuyer le pays.

Le deuxième jour de sa visite, le Conseil s'est rendu à Cap-Haïtien, dans le nord, pour étudier le fonctionnement des institutions garantes de l'état de droit au niveau local. Nous avons visité une prison surpeuplée, à l'image des autres établissements pénitentiaires du pays, et un tribunal manifestement dans l'incapacité de faire face à toutes ses obligations. Ces visites nous ont brutalement rappelé les énormes difficultés que recèle la consolidation du système judiciaire haïtien.

Toujours dans le nord, nous nous sommes rendus à Caracol, où Haïtiens et partenaires internationaux ont entamé la construction du premier grand site industriel depuis le tremblement de terre, baptisé « parc industriel de Caracol ». Le projet doit être inauguré dans le courant de l'année et Sae-A Trading Company, une grande entreprise de confection coréenne, s'est déjà engagée à investir dans une activité sur le site. Une fois achevé et pleinement opérationnel, le parc pourrait créer jusqu'à 60 000 nouveaux emplois.

À notre retour à Port-au-Prince, nous nous sommes rendus au poste de police Delmas 33, où nous avons observé comment le simple fait d'accueillir sur un même site la Police des Nations Unies et la PNH peut favoriser le mentorat, la formation et le transfert de certaines compétences clefs.

Notre dernier jour sur place a commencé par la visite de l'Académie de police d'Haïti, à Port-au-Prince, où on nous a présenté les efforts entrepris pour accroître les effectifs de la PNH, recruter davantage de femmes, mener des enquêtes sur les officiers accusés de corruption ou de violations des droits de l'homme, et développer les compétences nécessaires pour lutter contre le trafic de drogue et les violences sexuelles et sexistes. Dans le camp de personnes déplacées de Carradeux, les membres du Conseil ont visité les tentes dans lesquelles vivent les résidents et ont pu observer les difficiles conditions de vie qui sont celles des Haïtiens qui se trouvent encore dans des camps, soit près d'un demi-million de personnes. La Police des Nations Unies et les responsables du camp nous ont fait part des initiatives prises pour protéger les femmes et autres groupes vulnérables des violences sexuelles et autres types de violence.

Nous nous sommes également rendus dans un des deux centres de traitement du choléra de la capitale, où Haïtiens et partenaires internationaux s'efforcent de ralentir la propagation de la maladie et de traiter les patients qui en sont atteints. Nous avons ensuite déjeuné avec des membres d'organisations de femmes, de groupes religieux et d'organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des responsables de mouvements de jeunesse et d'autres représentants de la société civile. Ils nous ont fait part du désir profond que nourrissent les Haïtiens de voir leur pays retrouver son autonomie et moins dépendre de l'aide internationale.

Nombre d'Haïtiens nous ont exprimé leurs graves préoccupations face aux luttes acerbes qui divisent les dirigeants politiques d'Haïti, autant entre qu'au sein des branches législative et exécutive du Gouvernement. Des Haïtiens ordinaires nous ont dit vouloir que leurs responsables élus abandonnent la politique du « gagnant rafle tout » et coopèrent dans un esprit de compromis afin de régler les problèmes du pays. Procéder aux élections locales et renouveler un tiers du Sénat est une composante essentielle de ce processus.

Le Conseil a constaté que les difficultés gigantesques qui sont celles d'Haïti requièrent les efforts concertés de toutes les parties prenantes, en premier lieu du Gouvernement haïtien et de la société civile, mais également des composantes militaire et civile de la MINUSTAH, d'autres éléments du système des Nations Unies, des gouvernements donateurs et des organisations non gouvernementales locales et internationales. Ces efforts sont indispensables pour atteindre les objectifs du Gouvernement – attirer des investissements et créer des emplois. Cette visite nous a permis d'observer le dévouement dont font preuve les hommes et les femmes de la MINUSTAH pour s'acquitter de leur travail dans des circonstances extrêmement difficiles.

De nombreux Haïtiens ont reconnu que la MINUSTAH joue un rôle indispensable dans le maintien de la sécurité et de la stabilité. Cependant, ils ont aussi fait part de leur désir de voir la Mission se retirer un jour et transférer ses responsabilités à des institutions haïtiennes renforcées. L'épidémie de choléra et les allégations d'exploitation sexuelle et de sévices sexuels impliquant certains membres du personnel de la Mission ont terriblement compromis l'appui apporté à la MINUSTAH et porté atteinte à son action. Nous sommes profondément troublés par ces allégations, et espérons que l'ONU redoublera d'efforts pour prévenir tout autre incident de ce genre et faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes.

Les Haïtiens et la Mission des Nations Unies ont enduré beaucoup ensemble, et ont aussi accompli beaucoup de choses pendant les deux années qui ont suivi le tremblement de terre. Grâce à leur dévouement et à leurs efforts opiniâtres, ils peuvent encore construire un avenir meilleur pour Haïti.

Le Président : Je remercie Mme Rice de son exposé.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à la mission pour la façon dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes que leur a confiées le Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.